

Xylella fastidiosa : état de la surveillance en France

Bruno Legendre



Jérôme Jullien



Séminaire RFSV, RMT VegDiag
***Xylella fastidiosa*, un an après ?**
Vendredi 16 septembre 2016

Saoussen Joudar – Direction Générale de l'Alimentation





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Situation nationale



Situation nationale au 8 septembre 2016

- Bilan des prélèvements
<12000 prélèvements depuis juillet 2015
810 échantillons positifs (7%)
- Bilan des foyers
299 foyers dont :
 - 285 en Corse
 - 14 en PACA
- 27 espèces hôtes identifiées



Liste des végétaux hôtes de *Xylella fastidiosa* sous-espèce *multiplex* publiée sur le site de la Commission européenne le 15 juillet 2016

Acer pseudoplatanus L.	Lavandula dentata L.
Artemisia arborescens L.	Lavandula stoechas L.
Asparagus acutifolius L.	Lavandula x allardii (syn. Lavandula x heterophylla)
Calicotome villosa (Poiret) Link	Metrosideros excelsa Sol. Ex Gaertn.
Cistus monspeliensis L.	Myrtus communis L.
Cistus salviifolius L.	Pelargonium graveolens L'Hér
Coronilla valentina L.	Phagnalon saxatile (L.) Cass.
Cytisus scoparius (L.) Link	Polygala myrtifolia L.
Genista x spachiana (syn. Cytisus racemosus Broom)	Prunus cerasifera Ehrh.
Genista corsica (Loisel.)DC.	Quercus suber L.
Genista ephedroides DC.	Rosa x floribunda
Hebe	Rosmarinus officinalis L.
Helichrysum italicum (Roth) G. Don	Spartium junceum L.
Lavandula angustifolia Mill.	

Végétaux en cours d'inscription :

- Acacia dealbata (mimosa d'hiver ou mimosa argenté)



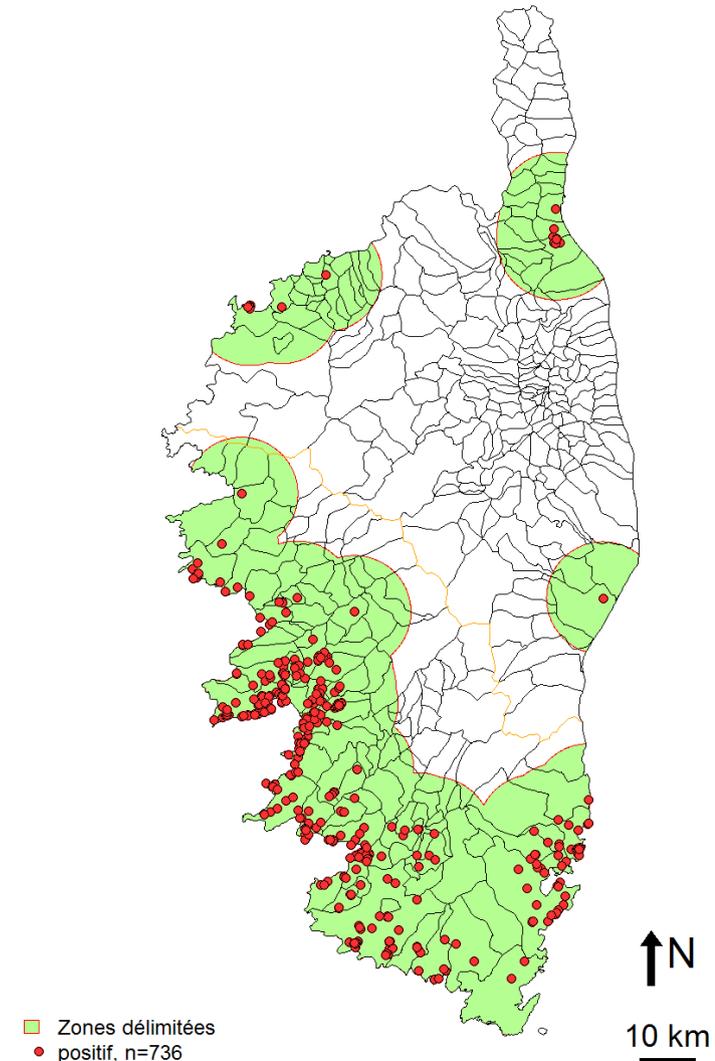
Situation Corse au 8 septembre 2016

Zones tampons de 10 km autour des zones infectées par *Xylella fastidiosa*

Données entre le 21/07/2015 et le 08/09/2016

- **285 foyers** dont :
 - 269 en Corse du Sud
 - 16 en Haute Corse

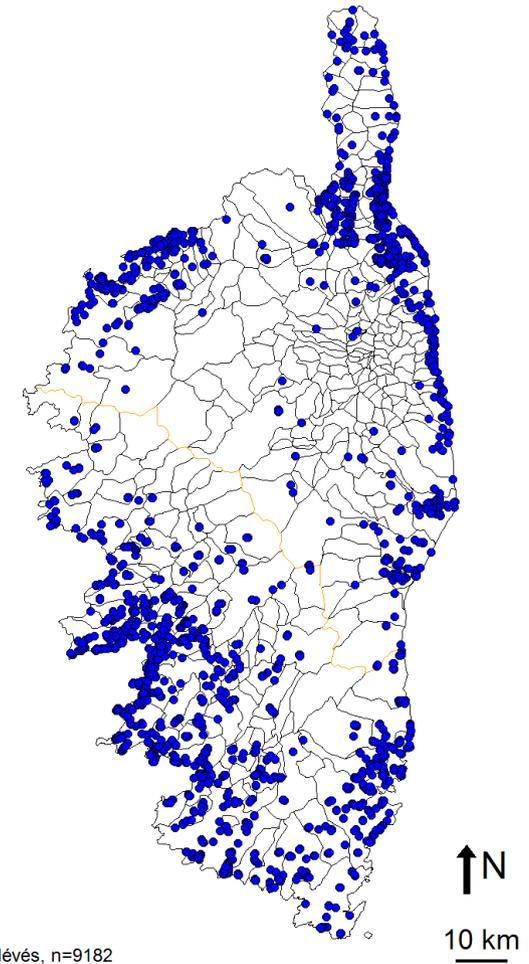
- **3 949 km²** en zone délimitée (sur les 8 680 de la Corse)



Situation Corse au 8 septembre 2016

- **9182** prélèvements effectués depuis juillet 2015
- **8 %** de positifs
- Espèces majoritairement contaminées :
 - polygales à feuilles de myrte (61% des échantillons positifs)
 - calicotome velu (12%)
 - l'immortelle d'Italie (6%)
 - ciste de Montpellier (3%)
 - faux genêt d'Espagne (3%)

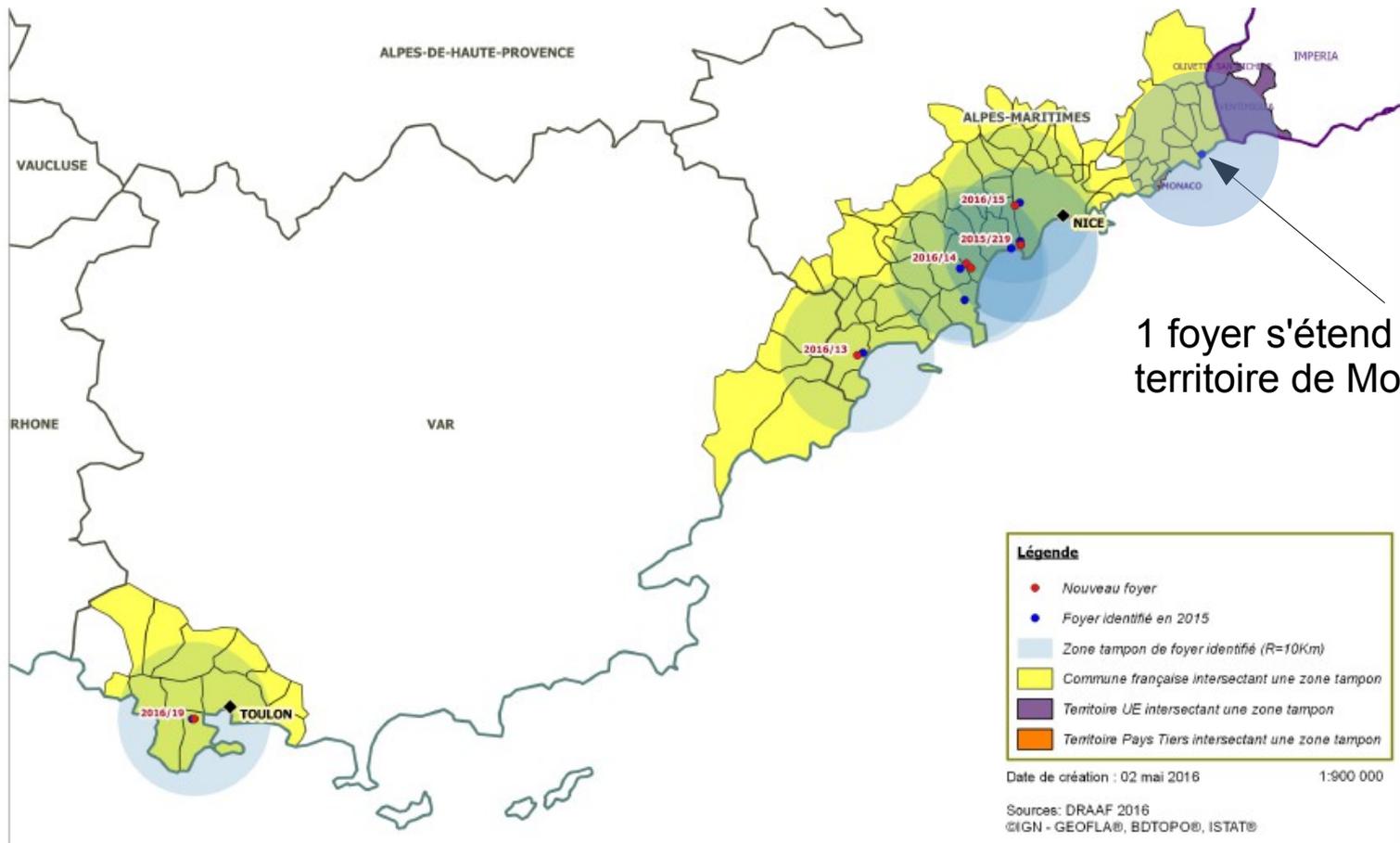
Localisation de tous les végétaux prélevés
Données entre le 21/07/2015 et le 08/09/2016



Situation PACA au 8 septembre 2016

14 foyers

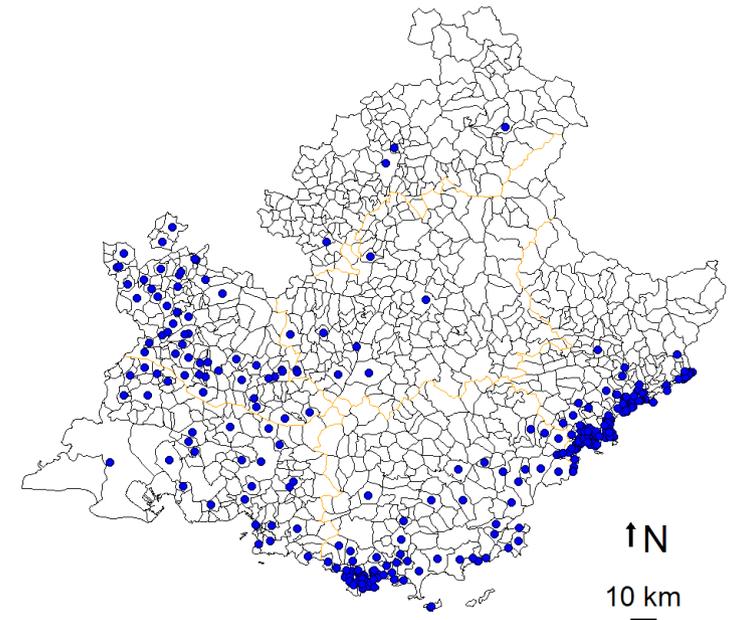
- 2 foyers dans le VAR
- 12 foyers dans les Alpes Maritimes



Situation PACA au 8 septembre 2016

- 1720 prélèvements depuis Juillet 2015
- **3 %** positifs
- Trois espèces positives
 - Polygale à feuilles de myrte
 - Faux genêt d'Espagne (*Spartium junceum*)
 - Lavande officinale (*Lavandula angustifolia*)

Localisation de tous les végétaux prélevés
Données entre le 21/07/2015 et le 08/09/2016



• végétaux prélevés, n=1720



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Plan de surveillance hors zones délimitées

Instruction DGAL/SDQPV/2016-413 du 18
mai 2016



Lieux de surveillance : hors zones délimitées

Objectif : Vérifier le caractère indemne du territoire et détecter le cas échéant de nouveaux foyers le plus précocement possible.

Qui ?

- **Entrée dans le territoire** : Points d'Entrée Communautaires , pépiniéristes revendeurs de plants (grossistes), marchés d'intérêt national (MIN) ;
- **Circuits de distribution** : Jardineries et autres points de vente au détail, marchés locaux ;
- **Cultures** de végétaux hôtes et spécifiés dont les pépiniéristes producteurs.

Où ?

- Prioritairement : Dans les départements des côtes **méditerranéenne et atlantique** et dans les autres zones à conditions climatiques équivalentes.



Plantes à surveiller

- La surveillance s'adresse à tous les végétaux spécifiés
- Prioritairement : **45 végétaux hôtes** (subsp *multiplex*, *pauca* et *fastidiosa*) de *Xylella fastidiosa*

Identification de « filières » de production à risque

- **Arboricole**
- **Vigne**
- **Ornementale**
- **PPAMC** (plantes à parfum aromatique, médicinale et condimentaire)



Surveillance programmée

Surveillance événementielle

Officielle

Non officielle

Signalement spontané

*par toute personne : particulier,
professionnel, observateurs (hors
protocoles)*

*Dans le cadre
d'inspections
SORE/PPE*

*Dans le cadre du réseau SBT
Ecophyto et DSF (avec protocoles)*

SURVEILLANCE

Identification d'origine
douteuse ou de symptômes
par la DRAAF ou son
délégué

Identification de
déperissement anormal

*Rapport
d'inspection
(Resytal) conduisant
à une suspicion*

Décision DRAAF
effectuer un
prélèvement ?

*Fiche
signalement
(base DSF)
systématique*

Analyse du signalement par
un correspondant-Xylella

NON

SUSPICION

OUI

*Fiche de prélèvement
(Phytopass)*

Envoi prélèvement labo

CONFIRMATION
(Plan d'urgence)

Résultats positifs

Résultats négatifs

Gestion
de foyer

Levée de
suspicion

I. Surveillance programmée officielle

Inspections phytosanitaires ciblées dans le cadre d'une **Surveillance Officielle des Organismes Réglementés ou Émergents (SORE)**, spécifique à *Xylella fastidiosa* ;

Inspections SORE non spécifiques à *Xylella fastidiosa* (déjà conduites à l'égard d'autres organismes nuisibles réglementés) ;

Inspections dans le cadre de la délivrance du **Passeport Phytosanitaire Européen (PPE)** ;



I. 1. Surveillance programmée officielle dans le cadre du PPE

- **Tous les établissements** qui produisent et commercialisent des végétaux spécifiés soumis au PPE sont concernés
- Inspections visuelles + **prélèvements des plantes symptomatiques systematiques**
- Cas particulier : **prélèvements sur plantes asymptomatiques**
 - Plantes mères de végétaux hôtes (5 prél/espèce hôte)
 - Végétaux spécifiés originaires d'un pays tiers contaminé (5 prél/espèce spécifiée)



I. 2. Surveillance programmée officielle SORE

- **Prélèvements symptomatiques systématiques**
- Lieux : parcelles de production, JEVI, marchés non soumis au PPE (MIN, marchés locaux, etc.), magasins de vente au détail
- Végétaux cibles
 - ✓ **Arboriculture** : oliviers, agrumes, amandiers, pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers
 - ✓ **Ornementales et JEVI** : végétaux hôtes + vignes d'ornement, *Prunus* d'ornement, platanes, chênes, mûriers, frênes, érables, etc.
 - ✓ **Vigne** : jeunes plantations (2014) dont matériel n'est pas originaire de France
 - ✓ **PPAMC** : Lavande officinale, lavandin, romarin officinal, thym, sarriette, mélisse, origan, mélilot



II. Surveillance programmée non officielle

Surveillance de *Xylella fastidiosa* intégrée aux observations réalisées dans le cadre de réseaux d'épidémiosurveillance existants et visant des organismes nuisibles réglementés ou non : réseau **Santé des Forêt (DSF)** et **Surveillance Biologique du Territoire (SBT)** portée par le plan Ecophyto

Réseau SBT : vigne, *Citrus*, *Prunus*, chênes, platanes, oliviers

DSF : en priorité sur le chêne liège et autres espèces de chênes



III. Surveillance événementielle

- Détection la plus large possible de contaminations symptomatiques sur le territoire.
- Repose sur les signalements spontanés de suspicion d'infection des plantes par *Xylella fastidiosa* par des **particuliers, professionnels ou observateurs**, en dehors de leurs activités programmées

→ *Importance de la sensibilisation et de la communication*



Surveillance des foyers

Instruction DGAL/SDQP/2016-558 du 8
juillet 2016



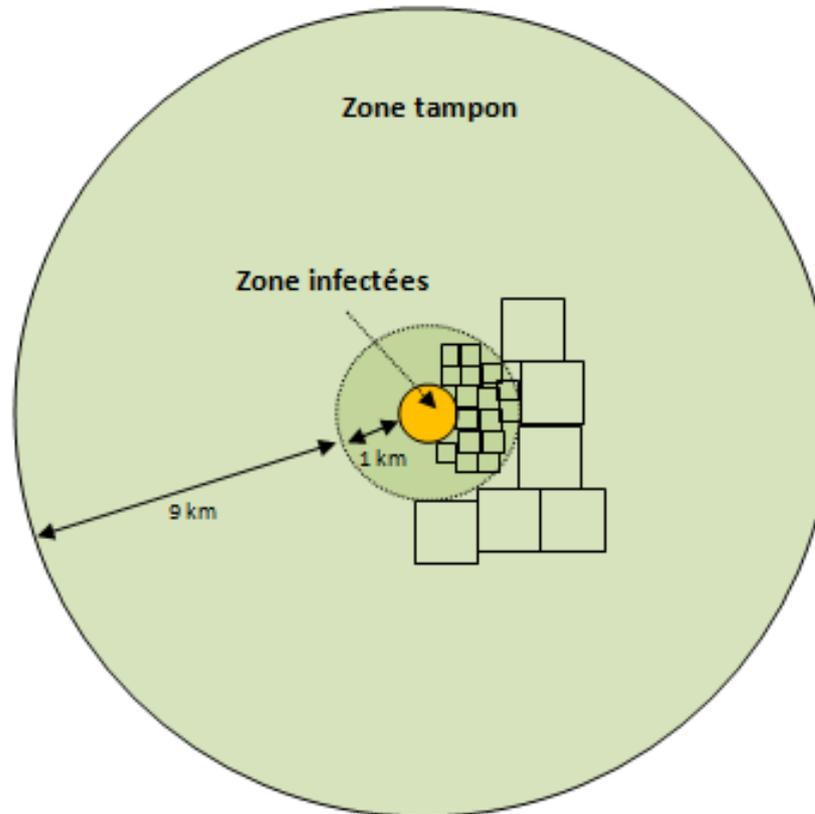
Surveillance des zones infectées (ZI)

Objectif : Identification des plantes infectées autres que les plantes index

- ♦ Prélèvement de 100 plantes représentatives des végétaux spécifiés (non hôtes) dans la zone infectée de 100 m de rayon (~3ha)



Surveillance de la zone tampon



- Dans la zone de 1 km au-delà de la ZI : 2 inspections visuelles par an et par carré de **100 m de côté**
- Dans le reste de la zone tampon : 2 inspections visuelles par an et par carré de **1 km de côté**
- Prélèvements symptomatiques

- Carré de 100 m de côté dans la zone de 1 km au delà de la ZI
- Carré de 1 km de côté dans le reste de la zone tampon



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci pour votre attention

